

Sécurisez les prêts familiaux de vos clients

Un contrat de reconnaissance de dette légal, en 3 minutes.

Vos clients prêtent régulièrement de l'argent à leurs proches — pour un apport immobilier, le lancement d'une activité, ou simplement un coup de pouce. Sans contrat écrit, ce prêt n'a aucune valeur juridique et peut être requalifié en donation par le fisc. Confiance leur permet de générer un contrat opposable en quelques minutes, signé électroniquement par l'emprunteur.

CE QUE RISQUENT VOS CLIENTS SANS CONTRAT

Risque fiscal

Sans remboursements tracés, le fisc peut requalifier le prêt en donation. Taux jusqu'à 60 % entre non-parents.

Risque successoral

Un prêt non formalisé à un enfant peut remettre en cause l'équilibre d'une succession, sans possibilité de le réintégrer.

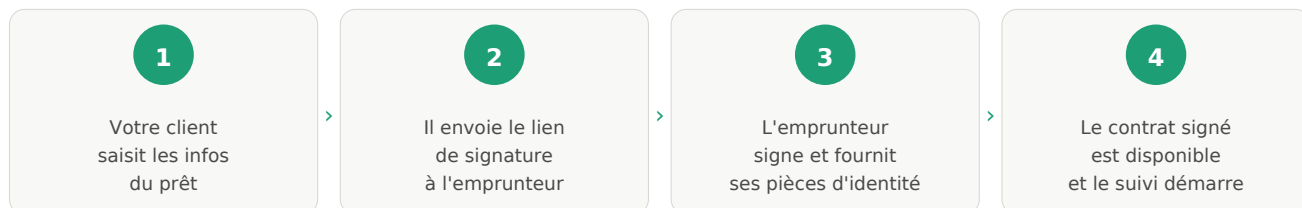
Absence de recours

En cas d'impayé, sans contrat signé, votre client n'a aucun titre exécutoire à présenter devant un tribunal.

CE QUE CONFIANCE APORTE

- Contrat légal**
Conforme aux art. 1359 et suivants du Code civil. Opposable en justice.
- Signature électronique**
L'emprunteur signe à distance via un lien. IP, horodatage et identité conservés.
- Pièces justificatives**
CNI, justificatif de domicile et de revenus stockés chiffrés.
- Suivi des remboursements**
Tableau de bord avec l'état de chaque échéance, mensuelle ou unique.

COMMENT ÇA MARCHE — 4 ÉTAPES



Gratuit pour le prêteur.

19 € payés par l'emprunteur à la signature. Sans abonnement.

Moins cher qu'une heure notaire >

Vous ne signez rien. Vous ne vous engagez pas. Vous recommandez simplement un outil fiable à vos clients — lors du bilan patrimonial, au moment d'un projet immobilier, ou à chaque fois que le sujet se pose.